

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2021

Affiché le
26 OCT. 2021



Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	26
" " ayant donné pouvoir	:	02
" " votants	:	28

Date de la convocation : 16 septembre 2021

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, M. PERNOT , Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, Mme BAILLY-BAZIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme LACROIX, M. EL FAHFOUHI.

EXCUSÉS : Mme MARTIN donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme DUMONT GIRARD donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ, Mme DOUARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine DAVID ROUSSEAU

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Catherine David-Rousseau est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons largement le quorum, nous allons donc démarrer.

C'est la première fois du mandat que nous nous retrouvons dans cette salle, c'est donc une première pour certains d'entre vous. Nous avons un peu moins de place qu'à l'Oppidum, mais c'est plus intime. Il y a une nouveauté : les écrans qui se trouvent au milieu de la salle. Nous avons hésité à mettre de petits écrans devant chacun, mais ceci risquait de nous gêner pour nous voir.

Laurent Laithier est à la manœuvre depuis son ordi ; nous avons eu l'occasion de tester le dispositif ce matin.

Auparavant nous projections sur le mur de droite, il fallait donc que ceux qui se trouvent de ce côté passent de l'autre côté. Cet investissement était donc nécessaire.

Je vous présente les excuses d'Annelise Martin, qui me donne pouvoir.

Patricia Dumont-Girard Donne pouvoir à David Dussouillez.

Sébastien Bonjour est en réunion au collège, il arrivera en retard.

Alain Cusenier est en réunion à la ComCom, il arrivera en retard.

Catherine Douard est excusée.

Clément Pernot arrivera en retard.

Je vous demande d'adopter l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet vous a été adressé par mail le 20 juillet.

Y a-t-il des réflexions, des commentaires, des observations ?

Il n'y en a pas. Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance sera Madame Catherine David Rousseau.

Vous avez reçu les décisions prises par le maire concernant la création d'un contrat de ligne de trésorerie interactive de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne à un taux de 0,32 %. Cette ligne ne servira que si nous en avons besoin, si les rentrées ne correspondent pas aux sorties au cours de l'année. Si nous avons plus de débours que de rentrées par moments, on prend cette ligne de trésorerie, sachant que l'on peut tirer jusqu'à 800 000 €.

Le taux à 0,32 est très intéressant, Pascal et François l'ont bien négocié. Il n'est pas dit que nous nous en servirons, il s'agit d'une précaution que nous prenons tous les ans.

Vous avez également les tarifs pour la location de la salle de l'Oppidum et pour la Base de la Roche.

Vous avez reçu également des renonciations aux droits de préemption. Ce sont toutes les ventes qui sont dans le périmètre urbanisé où nous avons un droit de préemption. Il est demandé à chaque fois si la ville fait valoir son droit de préemption ou pas, ce qu'elle ne fait généralement pas.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire. - J'ai quelques informations à vous donner :

Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), Monsieur le Préfet du Jura a décidé d'attribuer à notre collectivité :

• une subvention de 7 097 € pour le projet de rénovation des bureaux de la mairie. Ceci va se faire cet automne. Il s'agit du bureau du secrétariat général, donc de Laurent Laithier, ainsi que le petit couloir qui mène au bureau du maire.

• une subvention de 4 438 € pour le projet d'équipement des écoles en matériel informatique. Ceci sera sûrement revu. Il s'agissait ici de ne renouveler qu'un tiers du matériel informatique, mais nous avons eu une possibilité de renouveler tout le parc informatique avec une subvention beaucoup plus intéressante. Il s'agit ici d'une subvention (de 50 %) de l'Etat, émanant de l'Education Nationale.

Pour la DST relance, ce sont des demandes de subventions où il y a le Conseil départemental, la communauté de communes et l'Etat suivant les cas de figure.

• La Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer les subventions suivantes relatives à notre commune au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires 2021 – DST Relance, d'un montant de :

- 6 425 € concernant la réfection des locaux du Point d'Accueil Solidarité Alimentation de Champagnole
- 20 700 € pour l'installation d'une nouvelle serre sur le site des ateliers municipaux,
- 24 925 € à propos de l'aménagement des sentiers du parc de Belle-Frise,

- 16 540 € au sujet de l'aménagement de plateformes forestières à Taravent.

Merci Monsieur le Président !

Je le remercie directement puisqu'il est présent, mais nous lui enverrons tout de même un petit courrier.

M. Pernot.- Je le lirai avec plaisir !

M. le Maire.- Avant de débuter l'ordre du jour et si vous le permettez, je vais vous présenter Pierre-Yves Gautier. Il était auparavant professeur à l'école de musique, il est dorénavant directeur de l'école de musique et de l'orchestre de l'harmonie municipale.

M. Gautier.- Merci Monsieur le maire.

Bonsoir à toutes et à tous. Comme l'a dit Monsieur le maire, cela faisait 5 ans que j'étais professeur, ici, sur la ville de Champagnole. Je reprends donc les rênes de la direction.

Nous avons fait une bonne rentrée début septembre. Nous avons également fait la première répétition de l'orchestre de l'harmonie depuis de longs mois. Comme vous le savez, durant toute cette période beaucoup de services ont été impactés, mais plus particulièrement le milieu culturel. Cela fait donc du bien de retrouver les élèves, les enseignants, l'équipe et les musiciens de l'harmonie et de la batterie fanfare. Nous travaillons efficacement pour vous retrouver, je l'espère, lors de nos prochains rendez-vous.

Les cérémonies patriotiques auront lieu autour du 11 novembre et notre concert, qui aura une saveur particulière, aura lieu le 11 décembre à l'Oppidum, où nous présenterons l'orchestre junior, la batterie fanfare, l'orchestre de l'Harmonie de Champagnole. Voilà pour ce premier moment important de la saison qui, je l'espère, amorcera de belles pages musicales.

Sinon, sachez que je suis disponible, avec l'écoute de l'équipe dirigeante, pour vous apporter des réponses.

Sachez que c'est pour vous aussi une fierté que d'avoir cette vitrine culturelle au sein de la ville de Champagnole. Ce n'est pas toujours le cas dans les communes. Je sais qu'il y a beaucoup d'attentes par rapport à ce service. J'espère que nous pourrons faire du bon travail ensemble.

M. le Maire.- On n'en doute pas !

M. Gautier.- Je vous souhaite une bonne fin de séance pour cette reprise.

M. le Maire.- Sachez que Pierre-Yves est non seulement professeur de trompette, mais qu'il est également diplômé chef d'orchestre. C'est pour cela qu'il avait tout à fait la capacité de remplacer Jean-Guy Braux qui est reparti sur Troyes. Il était originaire de là-bas et il a eu l'opportunité de rentrer chez lui.

Il était donc tout à fait naturel que Pierre-Yves prenne la place, sachant qu'il n'était pas le seul candidat. Une annonce a été passée et nous avons jugé qu'il était le mieux placé pour reprendre ce poste. Nous connaissons son sérieux, cela devrait donc se passer au mieux.

Mme Rigoulet.- Est-ce que vous faites partie de l'ensemble orchestral ?

M. Gautier.- Je fais partie de l'ensemble orchestral. Cette année, j'aurai le plaisir de diriger la première partie autour des cuivres. Ce sera le week-end du 9 octobre, avec « Pierre et le Loup » en seconde partie et un ensemble de cuivres en première partie.

Mme Rigoulet.- Où est la billetterie ?

M. Gautier.- Bonne question !

M. le Maire. - Vous serez prévenus.
Merci, Pierre-Yves, d'être venu.

(Départ de M. Pierre-Yves Gautier).

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez. - "Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
CHAMPA'LOISIRS	Adjoint d'Animation Territorial (28/35 ^{ème}) au 01/09/2021	Adjoint d'Animation territorial (32/35 ^{ème}) au 01/09/2021

La commission Sécurité et Personnel, réunie le 15 septembre, a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées."

Y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

2. Renouvellement d'une convention de mise à disposition avec la Communauté de communes

M. Dussouillez. - "Depuis plusieurs années, M. François Jacquier, responsable des finances de la ville de Champagnole, est mis à disposition de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura à hauteur de 7/35ème. Ses compétences permettent notamment d'agir avec expertise dans la gestion comptable et financière de la collectivité, d'apporter une assistance dans la définition des orientations stratégiques financières, d'élaborer les budgets et autres documents financiers.

La communauté de communes rembourse à la commune le montant de la rémunération et des charges sociales correspondant à la mise à disposition.

La convention actuelle arrivant à terme, il convient d'établir une nouvelle convention d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2021.

La commission Sécurité, Personnel et Communication a émis un avis favorable dans sa réunion du 15 septembre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention de mise à disposition entre la ville de Champagnole et la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Vous avez en annexe ladite convention. Je ne vais pas la lire puisque je suppose que vous l'avez lue avant de venir au Conseil.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- L'intéressé est-il d'accord ?

M. Jacquier.- Oui.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

François, vous rempilez pour 3 ans à la Communauté de communes !

3. Dérogations aux travaux réglementés pour l'accueil de mineurs

M. Dussouillez.- "Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L. 4121-3, L. 4153-8 à 9, D. 4153-15 à 37 et R. 4153-40 ;

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 en application de la loi n° 92-672 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour et la mise en œuvre des actions de prévention ;

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que la présente délibération de dérogation constitue une décision initiale

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,

- décider que la présente délibération concerne tous les secteurs d'activité de la Ville de Champagnole,

- préciser que la présente décision est établie pour 3 ans renouvelables,

- dire que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux ainsi que le détail des travaux concernés par la déclaration figure dans les annexes de la présente délibération,

- dire que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CHSCT et adressée, concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) compétent,

- dire que les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux « réglementés » seront indiquées dans le document figurant en Annexe 2 et mis à la disposition de l'Agent Chargé d'assurer les Fonctions d'Inspection (ACFI),
- autoriser l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif."

Pour cette dérogation, on parle uniquement de tout ce qui concerne l'apprentissage et pas de jeunes saisonniers qui pourraient postuler et qui n'auraient pas 18 ans.

Vous avez sur les écrans, en partie orange, les tâches qui sont soumises à dérogation. Cela concerne plusieurs types de tâches : préparation et manipulation, exposition des ACD (agents chimiques dangereux), etc. Vous en avez une liste de 3 pages que vous pourrez étudier. En dernière position, vous avez la dérogation qui concerne actuellement trois apprentis, un chauffagiste, un CAP mécanicien et un CAP cuisinier.

M. le Maire.- Ceux qui sont sur les espaces verts auront le droit de se servir d'une tondeuse. Heureusement !

M. Dussouillez.- Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

4. Avancement de grade : ratio promus / promouvables

M. Dussouillez.- "Vu le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui précise qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30/06/2021.

Vu l'avis favorable de la commission Sécurité, Personnel et Communication en date du 15 septembre 2021.

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à partir de l'année 2021, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus / promouvables : (%)
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 2 ^{nde} classe	100 %
Adjoint Technique Principal de 2 ^{nde} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{nde} classe	100 %
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{nde} classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{nde} classe	100 %

Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{nde} classe	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint du Patrimoine Territorial	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{nde} classe	100 %
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{nde} classe	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100 %
Technicien Territorial	Technicien Principal de 2 ^{nde} classe	100 %
Technicien Principal de 2 ^{nde} classe	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Rédacteur Territorial	Rédacteur Principal de 2 ^{nde} classe	100 %
Rédacteur Principal de 2 ^{nde} classe	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Animateur Territorial	Animateur Principal de 2 ^{nde} classe	100 %
Animateur Principal de 2 ^{nde} classe	Animateur Principale de 1 ^{ère} classe	100 %
Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{nde} classe	100 %
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{nde} classe	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Ingénieur Territorial	Ingénieur Principal	100 %
Attaché Territorial	Attaché Principal	100 %

Y a-t-il des questions ?
 Y a-t-il des votes contre ?
 Y a-t-il des abstentions ?
 Je vous remercie.
 J'en ai terminé, Monsieur le maire.

M. le Maire.- Merci David.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

5. Subvention à l'ensemble orchestral du Jura

M. le Maire.- "L'Ensemble Orchestral du Jura présentera à l'Oppidum le samedi 9 octobre 2021 son nouveau spectacle composé d'une part de l'œuvre « Pierre et le loup » de Sergueï Prokofiev et d'autre part d'un ensemble de cuivres.

Pour rappel, les statuts de l'association avaient été modifiés en 2016. Le Département du Jura constitue le principal soutien financier, soit environ 50 % du budget global du projet. 5 à 6 représentations devraient avoir lieu sur la saison 2021-2022 dans des communes ayant la capacité d'accueillir le spectacle, et ce moyennant une participation financière de 3 500 €.

De plus, afin de faire découvrir au jeune public l'orchestre symphonique, des séances scolaires sont programmées à Champagnole au printemps prochain.

Le projet a été étudié par les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 13 septembre dernier, qui ont émis un avis favorable au versement d'une subvention de 3 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'Ensemble Orchestral du Jura et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

L'ensemble de cuivres sera dirigé par Pierre-Yves Gautier.

Il y a généralement une représentation à Saint-Laurent. C'est eux qui décident où ils veulent jouer, sachant qu'ils voudraient également jouer dans des grandes salles.

Lorsqu'ils jouent le samedi soir, des séances scolaires sont organisées le vendredi toute la journée à l'attention d'élèves de primaire et de collégiens. Il peut y avoir jusqu'à 1 000 enfants qui

viennent découvrir ce qu'est un orchestre symphonique. Ils sont généralement très intéressés par les instruments.

Mme Rigoulet.- Ils jouent à Morez le 10 octobre.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Pour l'ensemble orchestral, les réservations se font à l'Office du tourisme.

Mme Rigoulet.- Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

6. Subvention au Carreau Champagnolais

Mme Bailly.- "Le club du Carreau Champagnolais a organisé le week-end des 28 et 29 août, la 7^{ème} édition du masters de jeu provençal en doublettes.

Seize équipes issues de divers départements ont été réunies et la manifestation a connu un beau succès.

Le club a sollicité une subvention exceptionnelle de 250 €, montant identique aux éditions précédentes.

La commission Affaires Sportives réunie le 15 septembre a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 250 € au Carreau Champagnolais et vous viendrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Ceux qui y sont allés ont pu voir que tout le monde était content, que ce soit les joueurs venus du département ou d'ailleurs, comme les spectateurs. Le spectacle était très sympathique et tout s'est bien passé, dans le respect des règles sanitaires. Ceci a lieu pour la 2^{ème} fois sur l'ancien tri postal, ce qui satisfait tout le monde.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

7. Conventions de partenariat pour les sections sportives scolaires

Mme Bailly.- "Le collège Jeanne d'Arc accueille des sections sportives pour la pratique du handball d'une part, et du football d'autre part.

Des conventions de partenariat existent depuis plusieurs années et doivent être renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Concernant le handball, la convention doit être établie entre le collège Jeanne d'Arc, le comité départemental du Jura de handball et la ville de Champagnole. La convention détermine

les aménagements horaires, la coordination technique, elle prévoit également la mise à disposition par la Ville des salles omnisports Léo Lagrange et Galfione.

Concernant le football, la convention entre le collège, le Football Club de Champagnole et la Ville prévoit la mise à disposition des installations de la Plaine de Jeux des Louataux.

La commission Affaires Sportives réunie le 15 septembre dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces deux conventions relatives aux sections sportives du collège Jeanne d'Arc. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Mme Rigoulet.- Est-ce que le collège de Champagnole a encore des sections ?

Mme Bailly.- Non.

Mme Rigoulet.- Et au lycée ?

Mme Bailly.- Au lycée, il y a une section handball.

M. Grenier.- Il y a aussi une section foot, au lycée.

Mme Rigoulet.- Est-ce que ce sont les mêmes partenariats ?

Mme Bailly.- Oui. Et avec le lycée, c'est la Région et le comité de hand.

M. Pernot.- Il faut savoir qu'au niveau du collège, l'équipe éducative n'avait pas souhaité poursuivre l'école de foot qui fonctionnait pourtant fort bien. Ceci pour des histoires avec le collège Jeanne d'Arc. C'est quelque chose qui n'a pas pu être renouvelé, ce que l'on peut tous regretter car en termes d'effectifs, c'est quelque chose de positif pour un établissement.

Mme Bailly.- Il est vrai qu'il y a pas mal d'élèves qui viennent de l'extérieur, qui alimentent donc également l'internat.

Mme Rigoulet.- Au collège, il n'y a plus d'internat depuis que cela a cessé.

M. Grenier.- L'internat a fermé l'année suivant l'arrêt de la section foot. Cela faisait à peu près 40 élèves.

M. le Maire.- Je suis très favorable car cela ne nuit pas aux clubs champagnolais. Ils font cela le mardi et le jeudi de 15 à 17 heures. Ce qui est beaucoup plus compliqué avec le lycée.

Mme Rigoulet.- Au lycée, en général les élèves sont libérés à 15 h 30 ou 16 h 30.

Mme Bailly.- Un créneau leur est aussi réservé en fin de journée.

M. le Maire.- Cela m'a toujours dérangé de mettre des adultes de 17-18 ans dans des salles à 17 heures et d'être obligé de mettre des gamins de 10 ans à 19 heures. Mais ils n'ont jamais voulu en démordre. Il faudra donc, un jour, se poser les bonnes questions.

Mme Bailly.- Il est vrai que cela nous prend un créneau important pour les plus jeunes.

Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Arielle.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

8. Renouvellement de bail (inspection de l'Education Nationale)

M. le Maire.- "Il convient de renouveler le bail au profit de l'État concernant les bureaux communaux occupés au premier étage de la Cité Javel par l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31/12/2021.

Les lieux occupés représentent une surface de 131,08 m² sur la parcelle cadastrée AB n° 192.

Un nouveau bail doit être établi pour une durée de 3 ans, à savoir du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Le loyer annuel s'élève à 2 279,74 €, hors charges.

À titre indicatif, ces dernières se sont élevées en 2020 à 2 338,11 €.

Suite à l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux et Habitat, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de ce bail et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

9. Rapport annuel du service de distribution d'eau potable

M. le Maire.- Vous n'avez pas ce rapport en format papier, mais vous allez le voir à l'écran. Vous l'avez tous reçu au format électronique, vous avez donc tous pu le lire attentivement.

Nous allons directement à la page n° 13, avec les chiffres clés de notre contrat de distribution d'eau potable avec Veolia.

Le nombre d'habitants desservis est de 8 346. Le nombre d'abonnés est de 4 301.

L'installation de production, ce n'est pas directement la ville mais la source de la Papeterie avec le Centre Est.

Réservoirs : celui de la Queue et un au pied du Mont Rivel.

Longueur du réseau : 121 km.

Longueur des canalisations de distribution : 64 km.

Rendement du réseau : 117,4. Ce qui est pas mal.

Moyenne par habitant : 124 litres par jour.

Taux de conformité microbiologique, c'est-à-dire le taux de pourcentage des analyses : 100 %. Donc tout est bon.

Mme Rigoulet.- Quelle est la fourchette du rendement standard ?

M. le Maire. - Sur des réseaux de pression, avec 77 %, c'est bien. Ce qui signifie que nous avons 22,6 % de fuite. On ne doit pas être en dessous de 70 %. Il y a des obligations d'Etat et on peut avoir des majorations sur la facture d'eau si on est en dessous de 70 %.

Pour les rendements, les pires années sont les années de sécheresse. Comme nous avons des terrains marneux par endroits, ils bougent et comme les canalisations sont en fonte, elles peuvent casser. C'est pour cette raison que le réseau est sectorisé. Il y a des compteurs par secteur et dès que l'un d'entre eux dysfonctionne - ce qui se voit la nuit puisqu'il y a moins de débit -, ils peuvent intervenir pour rechercher la fuite.

Page 14, vous avez le suivi du taux de chlore dans le réservoir de la Queude. Certains disent qu'il y a parfois trop de chlore, mais sachez que l'ARS nous impose un minimum de chlore à respecter. Ceci est donc mesuré. La petite descente que vous pouvez voir correspond certainement à une erreur de lecture. On est toujours à peu près en dessous de 04 et on respecte le taux imposé.

Plus on habite près du réservoir, plus l'eau sent le chlore étant donné que ce dernier a un effet de dissipation dans l'eau.

Page 15, nous sommes sur la performance du réseau et la turbidité de l'eau. Comme nous sommes en milieu karstique, nous pouvons avoir des problèmes de turbidité, c'est-à-dire d'eau un peu trouble. La pluie tombée met deux semaines au maximum pour arriver à la source de la Papeterie, ce qui peut aller vite et amener des matières en suspension. C'est pour cette raison que l'eau est filtrée ensuite. Ceci peut être important par gros temps d'orage.

Ensuite, vous avez la performance du réseau de distribution. J'en ai déjà parlé, je ne vais donc pas insister.

Page 17, objectifs de performance du réseau principal. Dans les principaux renouvellements, il y a « embranchement vétuste », il a été changé 272 compteurs aux abonnés, ainsi qu'un compteur de sectorisation rue Clovis Brocard. Voilà pour les travaux qui ont été réalisés cette année.

Page 18, vous avez des propositions d'amélioration que je ne vais pas détailler. Veolia a un rôle de conseil et ils nous proposent des améliorations tous les ans. Nous faisons un tri car ils sont très maximalistes. Nous mettons à peu près 100 000 € d'investissement tous les ans. Cette année, ce sera rue d'Ain puisqu'on change la canalisation qui date de 1910 en refaisant la rue. Un morceau a en effet été prélevé et analysé car on ne connaissait pas son âge. Elle est de 1910. Cette canalisation sera donc neuve.

Page 24, la facture 120 m³. Là, il n'y a que l'eau, il n'y a pas l'assainissement. Nous verrons ensuite la facture avec l'assainissement. En matière d'eau et d'assainissement, on parle toujours de facture référence 120 m³, c'est la consommation moyenne théorique d'un foyer. Ainsi, en France, nous parlons tous de la même chose.

Vous avez le prix au 01.01.21 et le montant au 01.01.20, sachant que nous parlons du rapport de 2020. Il y a des augmentations contractuelles dues aux révisions de prix. La part du délégué, c'est la part de Veolia. L'abonnement : 35,55 €. Il a augmenté de 2 %, c'est contractuel.

Pour la consommation, on est passé de 80,88 € à 80,70 €, donc une augmentation de 1 %. La part de la commune est inchangée à 0,2058 % du m³ depuis 2000.

Ensuite, vous avez la préservation des ressources en eau. Ce sont des taxes pour l'agence de l'eau (10 centimes), sachant qu'ils ont augmenté de 10,91 %.

Organismes publics : + 3,70 %, c'est toujours l'agence de l'eau.

Je rappelle une spécialité française qui est de mettre des taxes sur les taxes ! On paie donc de la TVA sur les taxes de l'agence de l'eau. Et c'est pareil sur l'assainissement.

Total TTC : 1,65 € TTC du mètre cube d'eau propre potable à Champagnole. C'est à comparer à l'eau de source vendue en supermarché.

Conclusion : buvez l'eau du robinet, elle est bonne et elle ne coûte pas cher, contrairement à ce que certains peuvent dire.

Page 26, vous avez le nombre d'abonnés : 4 147 en 2016, 4 301 en 2020. Ce qui fait à peu près 150 abonnés de plus. Ceci vient du dynamisme des constructions. Il n'y a pas que les lotissements puisqu'il y a aussi La Maison pour Tous qui construit à Champagnole.

Page 29, les taux d'impayés, qui sont pour Veolia. Nous sommes à 0,81 % en 2020 et nous étions à 0,37 % en 2016. En valeur absolue, cela ne bouge pas beaucoup, on passe de 5 208 à 5 816. Ce sont peut-être des gens qui ont déménagé et que nous n'avons pas pu retrouver.

Page 44, les analyses. Le taux de conformité microbiologique est de 100 % en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Nous sommes également à 100 % de nos contrôles qui sont bons pour le taux de conformité physico-chimique.

Page 60, le compte rendu d'exploitation, que nous n'avons jamais réussi à bien comprendre. Le produit est passé de 677 000 € à 803 000 €, il y a donc eu des factures décalées d'une année sur l'autre car ce n'est pas possible vu que nous avons consommé moins d'eau en 2020 qu'en 2021.

En 2019, ils disaient avoir perdu 1 379 €. Là, ils disent avoir perdu 63 000 € en ayant fait un chiffre d'affaires bien supérieur. Ceci a donc toujours été incompréhensible. Nous les avons toujours entendus se plaindre de perdre de l'argent. Par contre, ils se battent tous, lorsqu'on remet les appels d'offres, pour avoir ce marché. Cela ne doit donc pas être un marché si mauvais.

Nous sommes ici sur l'ancien marché. Le renouvellement du marché a lieu en avril. L'Etat a augmenté les tarifs au 1^{er} janvier 2021. L'an prochain, nous devrions avoir des baisses sur l'eau.

Page 68, vous avez la facture d'eau plus l'assainissement. C'est donc finalement ce que vous coûte l'eau qui coule au robinet. Pour l'eau, on est toujours sur une référence 120 m³. On commence par la distribution qui est du domaine de Champagnole.

L'abonnement est à 35,55 €.

La consommation : $120 \times 0,6808 = 81,70$. C'est la part Veolia. Après, il y a la part commune à 0,2058, ce qui fait 24,70 €. Ensuite, nous avons les taxes, avec la préservation de la ressource en eau pour 12 €. Ce qui fait 182,63 €.

Puis on arrive sur la part assainissement. La part du délégataire (Veolia, puis Suez à partir du 1^{er} avril) est composée d'une partie fixe (abonnement) de 17,77 € et d'une part variable à 50,86 €, ce qui fait 68,63 €. Il y a ensuite la part communautaire, avec l'abonnement de 30 €, la part variable de 84 €. Organismes publics et TVA : 81,98 €. Lutte pour la pollution, agence de l'eau : 33,60 €. Modernisation des réseaux de collecte, donc toujours l'agence de l'eau. Puis la TVA sur le total : 30,38 €, ce qui fait 418,56 €.

Imaginez ce que les agences de l'eau empochent tous les ans ! C'est colossal, sachant que pour redonner des subventions, c'est compliqué !

Ce qui nous fait le mètre cube d'eau propre et assaini, à Champagnole, à 3,48 € TTC.

Y a-t-il des questions ?

M. Tissot. - Comment nous situons-nous au niveau national ?

M. le Maire. - Nous sommes un peu en dessous de la moyenne nationale.

Il faut savoir qu'à Saint-Claude et à Moirans, c'est plus du double.

Il y en a qui sont moins chers que nous, principalement des petites collectivités qui ont des sources. Les services de l'Etat ne sont pas très exigeants avec eux parce qu'ils ont ce qu'il faut pour s'occuper de tout ce qui passe.

Tout ceci sera mis à jour lorsque ce sera une compétence intercommunale, il faut s'y attendre.

À Champagnole, il n'y a pas de prêt pour le budget eau, mais il va falloir prendre des décisions car la doyenne des canalisations a maintenant 120 ans et la benjamine a 80 ans. Le jour où il faudra changer l'une de ces canalisations, nous devrons faire un emprunt.

Nous faisons 100 000 € d'excédent environ par an sur notre budget eau, ce qui a toujours été réinvesti dans l'amélioration du réseau. C'est pour cette raison que nous avons un rendement correct, que nous avons un réseau correct. Nous n'avons théoriquement plus de branchements en

plomb, sachant que l'on peut cependant encore en trouver. Nous n'avons plus de canalisation en amiante-ciment. La dernière était rue Garibaldi, elle a été enlevée il y a quelques années.

On en profite également pour faire des bouclages qui servent non seulement à l'alimentation en eau, mais également à la défense incendie.

Je considère que le réseau d'eau de Champagnole est largement correct.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Vous avez également le rapport annuel du service public où vous retrouverez exactement les mêmes données.

Il n'y a pas à voter, juste à acter que ce rapport vous a été présenté. C'est une obligation.

10. *Rapport annuel SYDOM / SICTOM*

M. le Maire.- La première page n'a pas beaucoup d'intérêt, il s'agit du territoire du Sictom.

Sur la page suivante, vous avez le planning des collectes.

Page 3, vous retrouverez des indicateurs techniques concernant les modes de collecte.

2^{ème} page 2, le nombre d'habitants concernés et de 42 971. Il y a 2 ans, nous étions 33 000.

Vous avez les horaires d'ouverture des déchèteries. Celle de Champagnole est ouverte du lundi matin au samedi soir.

Page 4, les apports des professionnels sont payants. Le Sictom a en effet en charge le traitement des ordures ménagères, donc des ménages.

Pour le compostage individuel, le Sictom vend aux particuliers des composteurs au prix de 15 € ou 20 € salon le modèle, sachant que cela vaut entre 45 et 55 €. le Sictom fait donc cadeau de pas mal d'euros sur les composteurs.

Les tonnages et leur évolution. L'augmentation constatée entre 2019 et 2020 n'est pas due à une augmentation des déchets, mais au passage de 33 000 à 43 000 habitants. Par rapport à 2003 et surtout 2009, on a perdu 10 % de déchets (bac gris).

Mme Girod.- Il y a l'extension des consignes, en 2019, qui participe aussi à cette baisse.

M. le Maire.- Le Jura est dans l'extension des consignes depuis 2016. Nous étions dans la première vague. En 2016, nous avions déjà remis 2,3 M€ dans notre centre de tri. Par rapport à 2016, on a baissé de 200 tonnes, ce qui n'est pas énorme.

La principale constatation à faire et que nous sommes sur la descente.

Vous avez ensuite les ordures ménagères en kg par habitant. Si nous sommes passés de 178 à 173, c'est grâce à Nozero. On passe de 33 276 à 42 971 grâce au secteur de Salins-les-Bains (6 500 habitants) et le secteur de Nozero (3 500 habitants), Mais le secteur de Nozero était plus bas en bac gris que le secteur de Champagnole, Arbois, Salins et Poligny. Plus on est dans un milieu rural, moins on fait de déchets alimentaires.

Concernant le bac bleu, nous avons légèrement baissé. Il s'agit du poids des emballages qui a baissé.

Page 6, vous avez par secteur Champagnole, Arbois, Nozero, Poligny et Salins. Nous sommes à peu près ex aequo. Avec 21 500 habitants environ par secteur, nous produisons à peu près autant de déchets.

Page 7, les déchets apportés en déchèterie. 11 000 tonnes de déchets sont passées dans les déchèteries de Champagnole, Arbois, Poligny, Salins, Nozero. Ces cinq déchèteries transfèrent chaque année 11 000 tonnes de déchets.

Le principal déchet est le gravats, qui part en réaménagement de carrière. Les déchets verts sont un fléau. Tout coûte, sauf les meubles et les DEEE qui rapportent.

M. Grenier.- Est-ce que le papier et le carton coûtent ?

M. le Maire.- Non, On le vend. On vend le papier et on retouche des soutiens. Le papier de déchèterie nous rapporte aux alentours de 150 € la tonne. Le carton part principalement chez Norske-Skog. Le papier part pour faire du journal à Golbey, Epinal. Le carton part à la Papeterie de Novillars. Pour les déchets verts, nous avons contractualisé avec un agriculteur pour les tontes. Les branchages partent à Montrond pour faire du pellet.

M. Pernot.- Belle initiative !

M. le Maire.- Pour les pneus, c'est compliqué, mais ils ne nous coûtent rien. Ils doivent venir les récupérer car quand vous achetez des pneus, vous payez une taxe.

Les DEEE, c'est tout ce qui est électrique, électronique où vous payer une taxe. Par contre, on touche un peu pour les collecter.

Pour les meubles, des bennes sont mises à notre disposition. Ils viennent les chercher et cela ne nous coûte rien.

Nous descendons les cendres à Courlaoux et cela nous coûte.

Pour le plâtre, cela nous coûte car nous n'avons pas le droit de l'enfouir. Le plâtre est recyclable à l'infini. Avec du plâtre, vous faites du gypse. Avec du gypse, vous faites du plâtre, etc.

M. Grenier.- Les cendres ne vont pas avec les gravats ?

M. le Maire.- Non, c'est interdit.

Mme Bailly.- Est-ce que les artisans sont compris là-dedans ?

M. le Maire.- Oui, sachant qu'eux paient. Il y a d'ailleurs des artisans qui essaient de contourner en demandant aux particuliers chez qui ils travaillent d'amener eux-mêmes leurs déchets à la déchèterie.

Mme Rigoulet.- Est-ce à la visite ? Comment cela se passe-t-il pour la facturation ?

M. le Maire.- Pour les artisans, c'est au volume estimé par le gardien de la déchèterie.

Mme Rigoulet.- Il y a des déchèteries où l'on doit présenter un badge pour entrer.

M. le Maire.- C'est dans les villes. Nous sommes un gros village où nous nous connaissons tous.

Mme Rigoulet.- Je voulais parler de Quingey, par exemple.

M. le Maire.- C'est parce qu'ils ont peur que des Jurassiens y aillent. C'est comme Nozeroy qui avait mis des badges parce qu'ils craignaient que viennent les gens de Frasne !

J'ai fait supprimer le système de badge à Mignovillard, qui était d'ailleurs tombé en panne.

Mme Rigoulet.- Champagnole est donc un des rares à ne pas avoir de badges.

M. le Maire.- Les déchèteries de Lons n'en ont pas non plus.

Mme Bailly.- Il y a des endroits où on ne peut aller qu'une ou deux fois par mois.

Mme Girod.- A Valdahon, c'est 12 fois.

M. le Maire.- Chez nous, certains viennent pour un petit morceau de bois. C'est leur sortie journalière.

Dans les villes, le nécessaire est fait pour limiter l'accès. Il n'y a souvent que 10 voitures à la fois dans la déchèterie. Nous n'en sommes pas là.

Page 9, récapitulatif des tonnages. Nous avons une diminution des tonnages en général : -3 % pour le bac gris, -2,49 % pour le bac de tri, -458 % en déchèterie. Je n'ai pas d'explication pour les deux derniers chiffres. Les déchets verts sont plus ou moins importants suivant les années. Il y a peu de déchets verts les années sèches.

Page 11, la collecte coûte 1 511 690 € au Sictom de Champagnole. Ensuite, le traitement coûte 1 234 059 €, ce qui fait 2 234 059 € avec la cotisation au Sydom.

Coût des cinq déchèteries : 1 107 000 €.

Heureusement, il y a des recettes !

La redevance spéciale (pour ceux qui ont des bacs de plus de 600 litres) s'applique à ceux qui sont exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le seuil est encore à 600 litres, sachant que le jour où tout le monde aura des bacs et qu'on sera à la redevance, le seuil sera à zéro, voire avant, mais il faudra voir cela avec le Sictom. Ceux qui sont en dessous des 600 litres paient la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Les participations communales : 3 036 000 €. Je précise que ce sont des participations intercommunales puisque ce sont les intercommunalités qui facturent. L'augmentation est due à l'augmentation de la population.

Autre recette : le Conseil départemental pour le nettoyage des bords de route, l'état principalement pour 14 000 €.

Les recettes des déchèteries ne sont pas négligeables : 365 000 €.

On vend la ferraille, avec un bon rendement en ce moment. Elle était montée à 185 € la tonne au début de l'été, sachant que ce n'est pas de la ferraille de qualité. Nous sommes restés longtemps au prix plancher de 20/25 €. C'est un marché que nous avons avec Grut. Nous sommes actuellement aux alentours de 135/150 €. Le cours national de la ferraille varie tous les mois.

Il y a la vente du carton, du papier et il y a aussi les artisans qui paient pour venir.

Page 14, Récapitulatif par habitant et par tonne. 42,53 € pour les ordures ménagères par habitant. Bac bleu : 11,92 €. Les déchèteries : 17,28 €. Ce qui fait 71,73 € hors investissement.

L'emploi au Sictom : 35 personnes plus un contractuel qui est là depuis un moment, qui nous prépare toutes les tournées pour les démarchages.

Quatre personnes au bureau dont le directeur, une comptable et deux secrétaires qui s'occupent également des plannings.

Mme Rigoulet.- Est-ce que les ambassadeurs du tri sont des bénévoles ?

M. le Maire.- Non. Ils ne sont pas encore là. Nous allons en embaucher huit rapidement pour faire tout le démarchage et la mise en place de la redevance incitative.

Mme Rigoulet.- Qui est-ce qui a mis le message sur le bac bleu ?

M. le Maire.- C'est le maître composteur accompagné du contractuel. J'en ai fini pour le Sictom. Y a-t-il des questions ?

M. Grenier.- C'est concernant le rythme de ramassage des bacs. Dans ma rue, on ramasse le bac bleu deux fois par mois et le marron toutes les semaines.

Vu comme se remplissent les bacs, l'inverse serait mieux.

M. le Maire.- Si ton bac bleu est trop petit, il suffit de demander et ils viennent te le changer. Tous les jeudis, nous avons un service de remplacement des bacs, il suffit de téléphoner la veille.

On fait 173 kg de bac gris et 60 kg de bac bleu, ce qu'il y a dans le bleu étant beaucoup moins dense. On ne compacte pas trop non plus dans les bennes de collecte afin de pouvoir les trier derrière.

Mme Bailly.- Entre le compost et le bac bleu, il ne reste pas grand-chose.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Je vous demande d'acter que je vous ai présenté le rapport annuel du Sictom.

Nous passons au Sydom.

Je vous conseille de lire l'édition du bon président !

À Lons-le-Saunier l'an dernier, on a trié 23 424 tonnes. Cette année, on va passer les 25 000. Pour le Jura, c'est 14 000 tonnes, mais il y a aussi le Louhannais (pour 14 800 tonnes) et le Grand Bourg en Bresse.

La valeur énergétique, c'est ce qui est produit par le four. Ce n'est donc pas pour le bac bleu mais pour le bac gris (OMR - ordures ménagères résiduelles). On vend à Socram, qui revend à l'office HLM pour le chauffage de la Marjorie entre autres. Il y a aussi des collectivités, la piscine, la mairie de Lons, le tribunal, la gendarmerie ainsi que les thermes. Nous avons vendu 22 828 Mégawatts de chaleur et 7 883 Mégawatts d'électricité car nous avons deux turbines qui rapportent en gros 500 000 € par an de vente d'électricité à EDF.

Si on ne revendait pas de produits triés et si nous n'avions pas de soutiens de Citéo, je vous garantis que la note serait beaucoup plus salée !

Il y a cinq adhérents au Sydom et quatre au Sictom. Le Sictom de Lons le Saunier fait à peu près 82 000 habitants, celui de Dole fait 85 000 habitants, celui du Haut-Jura fait 52 000 habitants, pour nous c'est 43 000 habitants pour l'instant, sachant que nous allons augmenter d'ici quelques années. Nous devrions passer à 46 000 ou 47 000. Plus la part de l'ancienne communauté de communes de Clairvaux-les-Lacs, qui est maintenant la ComCom mal nommée « Terre d'Emeraude » et l'ancien secteur de Clairvaux-les-Lacs qui a toujours été indépendant.

Il y a donc cinq adhérents dont quatre délégués par le Sictom et les deux délégués pour Terre d'Emeraude.

Pour le fonctionnement du Sydom, il y a cinq stations de transfert, une à Champagnole dans le rond-point de la route de Syam. Les bennes à ordures viennent benner dans des conteneurs qui sont compactés à Lons-le-Saunier. On a un centre de traitement avec le tri et l'unité de valorisation énergétique qui vend du courant et de la chaleur, plus une installation de stockage à Courlaoux.

Page suivante, on favorise le compostage au niveau du Sydom. Tout est centralisé. Il y a également des maîtres composteurs dans les Sictom.

Il y a actuellement une étude sur les bio déchets dont je vous parlerai lorsqu'elle sera aboutie.

Des campagnes de communication sont également faites par le Sydom.

Page 8, ce document sert à se comparer entre Sictom. Pour le bac de tri, Dole fait 44 kg, nous faisons 59 kg, sachant qu'ils sortent une partie du papier. Lorsqu'on additionne le papier, cela revient à peu près au même. Ils le revendent en direct et je préfère le conserver dans le bac bleu.

Le Sictom de Lons-le-Saunier a à peu près les mêmes chiffres que nous. Le Sictom du Haut-Jura a beaucoup plus, c'est dû au tourisme. Ils sont à 206 kg par habitant pour le bac gris alors que nous sommes à 174. Terre d'Emeraude est à 222 kg par habitant pour la même raison, avec tous les lacs. Sachant que lorsqu'on divise, on prend la population locale. Il faut donc relativiser ces chiffres.

Il y a 35 déchèteries dans le Jura dont cinq à notre Sictom. Il y a une station de transfert sur notre secteur, une à Poligny, une à Morbier, une à Saint-Claude et une à Brevans, donc Dole.

Page 11, vous avez les tonnes qui transitent sur les 14 652 tonnes issues de la collecte sélective. Il faut rajouter les papiers des déchèteries, etc. Globalement, nous vendons 6 676 tonnes à Norske-Skog (Golbay), à Gemdoubs (Novillard) et à Greenfield pour le papier de bureautique.

Les cartons sont principalement collectés en déchèterie, c'est pour cela qu'il y en a plus. Nous vendons 6 480 tonnes à Gemdoubs. Le PET clair, ce sont les bouteilles d'eau, par exemple. Le PET coloré est très peu recyclable.

Pour l'acier : 628 tonnes, sachant que c'est l'acier qui passe à l'incinération principalement et les canettes. Tout ce qui est gros acier est récupéré dans les déchèteries.

M. Grenier.- Quel est le matériau utilisé pour les canettes ?

M. le Maire.- C'est principalement de l'acier et il y en a encore quelques-unes en aluminium (10 %). Auparavant, ce n'était que de l'aluminium.

On vend cet acier à Arcelor Mittal qui le revend en Chine et aux États-Unis. C'est pour cela que nous n'avons plus de fer à béton en France.

Nous avons fait d'importants travaux de modernisation du centre de tri en 2020. Nous avons ainsi réinvesti 5,8 millions, sachant que c'est un investissement pour 10 ans.

Traitements des ordures ménagères. Nous avons incinéré 48 121 tonnes. 8 000 tonnes de fines organiques sont envoyées en co-compostage avec des boues d'épuration et des déchets verts, mais ce sera bientôt fini. Au 1^{er} juillet 2022, les normes vont tellement changer que cela ne pourra plus se faire, ceci alors que c'est un produit qui est normé, qui était acheté par les agriculteurs. La France a résisté mais elle a fini par céder devant les directives européennes. Ceci va inévitablement entraîner des coûts supplémentaires, mais le milieu rural devrait mieux s'en sortir. Nous cherchons des solutions, ce qui n'est pas simple. Tout cela parce que les Parisiens ont décreté que tout ce qui est compostable serait sorti des ordures ménagères.

Page suivante, vous avez le centre de stockage du Jura. Ce sont principalement les bennes de tout-venant de déchèterie qui sont là-bas. Nous prenons très peu de produits industriels banals. Nous avons fait baisser l'autorisation à 20 000 tonnes, ce qui est relativement peu. Nous sommes l'un des plus petits centres d'enfouissement de France. Ce n'est d'ailleurs pas un centre d'enfouissement mais un centre de stockage où il n'y a pas d'ordures ménagères. Ce ne sont à peu près que des inertes, sachant qu'il y a toujours un peu de bois et un peu de plâtre, ce qui est embêtant car malodorant.

6^{ème} casier, coûts d'investissement : 2 M€. En matière de déchets, on n'a pas grand-chose à moins d'un million.

Nous avons un centre de stockage qui pourrait être repris dans le futur. C'est pour cela que ça s'appelle de cette façon.

Vous avez ensuite la poubelle d'un Jurassien moyen. Il a en moyenne 179 kg d'ordures ménagères, 165 kg d'apport en déchetterie, 54,6 kg à recycler, 44 kg de verre, sachant que le Sictom de Champagnole, Arbois, Poligny, Salins et Nozeroy approche les 50 kg.

Le textile : 3,56 kg sachant que c'est la filière la moins bien organisée de France.

M. Grenier.- Pour le verre, est-ce que ces chiffres comprennent tous les bacs à verre qu'il y a un peu partout ?

M. le Maire.- Oui, c'est tous les bacs à verre qu'il y a dans le Jura. Il y en a au moins un par commune. À Champagnole, il y en a peut-être une vingtaine.

Il ne faut pas mettre le verre dans le bac gris car la puissance calorifique d'un pot de confiture vide n'est pas élevée, elle est même à zéro. Cela ne sert donc absolument à rien. Il ne faut pas le mettre dans le bac bleu non plus car il y a des trieurs qui peuvent se couper.

Mme Rigoulet.- À un moment donné, à la déchèterie, il y avait plein de cartons de verre à côté des bacs et il y a eu un souci. Comment est-ce prélevé ?

M. le Maire.- C'est par la société Mineris qui a racheté Sologen. Nous avons un contrat avec eux et ils ont des pénalités car ils sont mauvais. Nous les avons reçus il y a peu pour leur dire qu'ils faisaient mal leur travail. Mais on ne peut pas changer de prestataire car nous n'avons eu qu'une réponse à notre appel d'offres.

Dole fait sa collecte de verre. Nous sommes donc en train de nous interroger, sachant qu'il faut acheter des camions.

Le verre part vers Chalon-sur-Saône, sachant que c'est recyclable à l'infini. Avec nos bacs, on ne peut faire que des bouteilles de vin car c'est du verre mélangé.

Sur la page suivante, vous avez le budget du Sydom. Budget de fonctionnement, en dépenses : 17 283 000 €, recettes : 18 070 000 €. Il y a de gros investissements à faire.

Le budget d'investissement de l'année dernière était de 8 175 000 €, les recettes de 8 781 000 €, ce qui dépend des prêts puisqu'il y a des restes à réaliser.

Sur la dernière page, vous avez les principales prestations que paie le Sydom. L'exploitation d'UVE (unité de valorisation énergétique) : 4 M€, c'est un marché que nous avons avec Juralia, une filiale de Veolia.

Suez, qui est titulaire du marché de tri : 2 247 000 €.

Demain, qui est sous-traitant en paiement direct de Suez : 1 217 000 €.

Leledy Compost, pour nos fines de gris : 1 032 000 €.

Mauffrey, notre transporteur qui ramène des déchèteries aux quais de transferts et au centre de stockage : 794 000 €.

La collecte du verre par Mineris : 430 000 €.

La collecte du verre par le Sictom de Dole : 167 000 €.

L'exploitation du quai de transfert de Brevans, sachant que c'est le Sictom de Dole qui s'en occupe mais que c'est pareil pour Champagnole : 148 000 €.

Stockage des REFIOM (déchets qui sortent des cheminées), en Côte d'Or : 128 000 €. Sinon, on pourrait les envoyer dans les mines de sel dans l'ancienne Allemagne de l'Est, mais c'est un peu loin.

Pour le quai de transfert, vu que nous avons deux gardiennes : 211 000 €.

Vous avez ensuite les soutiens. Citeo, autrefois Eco-emballages : nous avons reçu 5 192 000 €. En fait, pour les emballages, c'est 4,4 M€. Le restant, c'est pour le papier, etc.

Le Jura est bon élève puisque nous sommes soutenus suivant nos performances. Le Jura a été précurseur. Je rappelle que le tri existe depuis 1994. C'était le premier département de France à trier, sous l'impulsion de Jacques Pélassard. Le Jura est encore dans les 3 ou 4 premiers de France au niveau du tri.

J'en ai fini. Y a-t-il des questions ?

M. Grenier.- Dans certains pays comme en Pologne, il y a 3 bacs. Peut-on s'attendre, dans les années qui viennent, à avoir également plusieurs bacs ?

M. le Maire.- Nous en avons plus que cela, nous avons celui des ordures ménagères, celui du verre, ceux des déchèteries.

M. Grenier.- Mais dans les maisons ?

M. le Maire.- Non, car nous avons un système suffisant pour trier. Nous avons des centres de tri qui savent séparer.

M. Grenier.- En Pologne, ils trient les plastiques à part.

M. le Maire.- Nous avons des tris optiques qui le font très bien. Ce que vous mettez dans le bac de tri est trié mécaniquement. Nous avons une machine à séparer l'aluminium. Il y a des

aimants pour séparer la ferraille. Ce tri va assez vite puisque c'est 8 à 9 tonnes. S'il détecte du PET, une soufflette va l'envoyer de côté. Les petits éléments sont tous triés mécaniquement. Auparavant, tout passe dans un trommel qui est un crible rotatif avec des trous de 20 cm par 40 cm. Il n'y a donc que le plus gros qui passe dessus et tout ce qui passe par les trous du trommel est trié mécaniquement.

Les agents qui trient après le trommel servent à parfaire le tri, sachant que le Sydom compte 15 employés, 35 employés aux unités de valorisation et à peu près 60 employés Suez et Demain au centre de tri. Ce qui fait qu'au Sydom, il y a encore 100 employés.

Mme Delacroix.- L'an dernier, le Sictom avait organisé une visite du Sydom. C'était pas mal.

M. le Maire.- Le Covid a tout arrêté. En gros, 4 000 personnes visitent le Sydom tous les ans, le centre de tri. La visite est gratuite et, en plus, on paie 90 % des bus pour les écoles.

On peut organiser une visite par le Sictom et des conseillers municipaux peuvent participer s'ils le souhaitent.

Est-ce que vous actez le fait que ce rapport vous a été présenté ? (*Approbation générale*). Merci.

11. Rapport annuel du SIDEC

M. Dussouillez.- Je serai plus rapide puisque je ne suis pas président de la structure, je suis simplement le représentant de la ville à ce syndicat mixte d'énergie, d'équipement et de communication.

"Vous trouverez ci-annexé le document reprenant les thématiques suivantes : Energies et réseaux électriques / Aménagements et équipements collectifs / Mission Energie / Informatique et T.I.C. / Juridique, marchés publics et RH / Finances et conseil de gestion.

En complément de ce rapport, il vous est précisé ci-après les domaines où la ville de Champagnole travaille avec le SIDEC :

- La ville adhère au contrat de concession départementale de distribution d'électricité (depuis la loi sur l'Energie de décembre 2006) géré par le Sidec.

- Les extensions de réseaux électriques basse tension, par exemple dans un nouveau lotissement, doivent obligatoirement être réalisées par le Sidec.

- La ville s'est engagée dans un Conseil en Energie Partagé, confié au Sidec, qui dispose d'un chargé de mission spécifique.

- La ville est autonome dans le domaine de l'éclairage public, mais chaque fin d'année, les factures sont transmises au Sidec qui reverse un montant correspondant à 20 % de nos dépenses (6 540 € en 2020).

- La ville a signé une convention avec le Sidec permettant la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (9 836,60 € de recettes pour les opérations 2018 et 4 570,03 € pour les opérations 2020).

Sur ces trois derniers sujets, il y a un réel intérêt financier pour la ville de travailler avec le Sidec.

En revanche, nous n'utilisons pas les services du Sidec pour la distribution de gaz, pour l'alimentation en eau potable, pour la maîtrise d'œuvre de projets, pour les logiciels et les services informatiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du SIDEC du Jura."

Je vous rappelle les thématiques du Sidec :

- Garantir l'approvisionnement et les dessertes du territoire : énergies, eau, assainissement, télécommunication, Voirie Réseaux Divers (VRD),
- Valoriser et développer le patrimoine communal sur le territoire,
- Aménager, construire, rénover et entretenir,
- Optimiser les coûts de fonctionnement des collectivités et gérer le patrimoine,
- Mutualiser, exploiter et conseiller,
- Assister les territoires dans la transition énergétique,
- Planifier, organiser et porter des projets,
- Renforcer la transversalité et les services supports, fonctionner, financer et mobiliser.

À la fin du rapport, vous avez les chiffres clés :

Le Sidec comprend 89 agents.

Budget prévisionnel en fonctionnement : 14 120 365 € pour 10 468 057 € de recettes.

Les dépenses : 62 760 776 €.

Voilà pour ce rapport du Sidec.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

Il n'y a pas de vote, comme pour les précédents rapports présentés.

12. Demande de subvention au Sidec : éclairage public

M. Dussouillez.- "Une subvention peut être allouée par le Sidec aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2021.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 575 €.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % du SIDEC dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci David.

13. Cession de terrain rue de la Chapelle

(*M. Clément Pernot sort de la salle du conseil*).

M. le Maire.- "Il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle cadastrée Section AC n° 561 d'une surface de 49 m² à Monsieur Clément Pernot. Ce terrain est situé en bordure de la rue de la Chapelle. Il a d'ailleurs fait l'objet lors du Conseil Municipal du 1er juillet 2021 d'un déclassement du domaine public communal, n'ayant pas d'affectation particulière.

Conformément à l'avis du service des Domaines rendu le 16 septembre 2021, le prix de vente est de 20,00 € H.T. le m², auquel s'applique la TVA sur la marge.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de terrain dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

M. Grenier.- N'y a-t-il pas un accès également pour l'autre parcelle ?

M. le Maire.- Non. Cette partie était dans le domaine public et elle a été déclassée car elle ne servait absolument à rien. Sachant que le mouvement ruelle de la chapelle n'existe pas, elle est en sens unique.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Merci de bien vouloir faire rentrer Monsieur Pernot.

(M. Clément Pernot reprend sa place dans la salle du conseil).

Monsieur Pernot, le Conseil a délibéré, à l'unanimité moins une voix qui était sortie, pour vous attribuer ce terrain de 49 m² à 20 € HT le mètre carré, conformément au prix des Domaines.

14. Marché de travaux : aménagement de la rue Gédéon David

M. le Maire.- Vous savez qu'il est prévu de réaliser la rue Gédéon David cette année. Le projet a été fait par les services techniques. Nous avons fait une réunion de quartier où tous les riverains ont été conviés et ont donné leur avis. Lorsqu'on procède de cette façon, c'est toujours un projet amendable. Si les riverains le souhaitaient et que c'était réaliste, on pouvait apporter des modifications.

"Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée.

Après analyse des offres, l'entreprise SJE a été retenue pour un montant de 134 777,00 € HT.

Les dépenses seront imputées sur le budget d'investissement, nature 215-1, fonction 245.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux et autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes pièces nécessaires."

Vous avez le projet à l'écran. Une "baïonnette" est prévue au milieu et les riverains ont souhaité des rétrécissements à chaque bout de la rue pour ralentir la vitesse. Certains auraient voulu d'autres ralentisseurs, ce qui n'est pas possible. On ne peut pas mettre une "baïonnette" en face d'une entrée de rue.

(Description par M. le Maire sur le plan à l'écran).

Les travaux vont débuter cet automne. La conduite d'eau a été changée il y a 2 ans, sachant qu'il n'y a pas l'assainissement dans cette rue. Tout le monde est en assainissement individuel.

Le trottoir le plus large, légèrement en virage, a plus de largeur afin de donner plus de visibilité à ceux qui sortent de chez eux.

Au niveau budgétaire, cela fait environ 55 000 € TTC de moins que les 215 000 € inscrits.

Mme Filippi.- Est-ce que le faux rond-point sera modifié ?

M. le Maire.- Non, car il y a l'assainissement.

Pour l'assainissement, vous savez que nous devons mettre 19 M€ TTC entre Champagnole, Saint-Germain, Sapois et Equevillon. Ce sera donc retouché à ce moment-là. On

s'arrête où on est sûr que cela ne bougera plus. Après, le projet continuera, mais il faut déjà refaire l'assainissement, comme rue d'Ain.

Y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

On ne fera pas de voie cyclable à côté vu que nous avons déjà la voie verte en parallèle. Ce qui serait compliqué dans du bâti existant.

15. La Maison pour Tous : avis de la commune sur le plan de mise en vente

M. le Maire.- "Le Conseil d'Administration de la SCIC HLM La Maison Pour Tous, en date du 25 mars 2021, a validé l'engagement de la démarche en vue de la révision de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) seconde génération.

Celle-ci introduit, au septième alinéa de l'article L-445-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, un plan de mise en vente qui vaut autorisation de vente pour les logements mentionnés dans celui-ci après consultation des communes concernées.

Le Conseil d'administration de la SCIC HLM La Maison Pour Tous, en date du 12 novembre 2018 avait préalablement validé la mise en vente de certaines résidences situées sur le territoire de la commune de Champagnole :

- Rue du Vieil Hôpital – 6 logements
- Le Tabagnoz – 4 logements
- 7 chemin du Croizoux – 1 logement
- Roland Garros – 2 logements
- Archaos – 1 logement

La commune doit émettre un avis dans les deux mois suivant sa saisine par courrier, à savoir le 6 août dernier.

Après examen par la commission Urbanisme, Travaux et Habitat, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à ce plan de mise en vente."

(Présentation des résidences sur le plan à l'écran par M. Dussouillez).

M. Dussouillez.- En complément des informations de Monsieur le Maire, un contrat d'objectifs est conclu entre les bailleurs sociaux l'Etat. C'est une démarche obligatoire pour tous les bailleurs sociaux. C'est la traduction opérationnelle de la mission globale de l'organisme qui décline ses engagements sur 6 ans, en particulier concernant sa politique patrimoniale et d'investissement, sa politique sociale et sa politique de qualité de service, politiques sur lesquelles il est évalué par le ministère durant la période de validité de la CUS et en fin de période.

Dans le cas de la fusion entre l'OPH du Jura et l'OPH de Saint-Claude, sous la bannière de La Maison pour Tous, une nouvelle CUS couvrant la période 2021 à 2026 est élaborée. La loi ELAN a modifié le périmètre des CUS et a introduit de nouvelles exigences réglementaires, notamment sur les démarches de mise en vente de logements HLM.

Pour cela, le Conseil d'administration de La Maison pour Tous a validé un plan de vente qui détermine les bâtiments ciblés qui vous ont été énoncés.

Auparavant, pour chaque logement vacant, nous devions demander l'avis de la commune pour la commercialisation. Maintenant, dans le cadre de la CUS, nous pouvons intégrer le plan de

vente et demander en une seule fois l'avis des communes pour l'ensemble des bâtiments de celles-ci. Un courrier a été reçu en mairie le 4 août 2021.

La validation de ces documents et l'avis de la commune valent autorisation des démarches de commercialisation. Ce qui ne veut pas dire que les logements seront vendus durant la durée de la convention.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les locataires en place resteront prioritaires pour l'achat de leur logement. Toutefois, s'ils ne souhaitent pas l'acquérir, ceux-ci resteront locataires le temps qu'ils le souhaitent. Le logement sera donc commercialisé uniquement au départ de ceux-ci.

M. Pernot.- Pour votre information, deux projets vont prendre naissance prochainement, bien évidemment avec le temps de la mise en place des produits. Il s'agit de la deuxième phase sur l'ancien stade de la Champagnolaise, la première phase ayant été un réel succès. Les engagements vont permettre d'élaborer de nouvelles maisons en bande sur la deuxième phase.

Ensuite, le travail de démolition va s'engager sur une des verrues champagnolaises actuelles, qui est la montée vers l'hôpital. Là aussi, il y aura de lourds investissements pour faire place nette de sorte que nous puissions, ensuite, réfléchir ensemble à ce qu'il adviendra de ce foncier qui est certainement l'un des fonciers les mieux placés de la ville pour l'avenir.

Là, je peux vous assurer que cela a nécessité d'aller chercher des fonds.

M. le Maire.- C'est en effet important, rien qu'au niveau du toit.

M. Dussouillez.- Sur les CUS, après examen par la commission Urbanisme, Travaux et Habitat, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à ce plan de mise en vente.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Le chapitre urbanisme est terminé.

SEPTIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

16. Information sur la rentrée scolaire

M. Grenier.- Quelques informations sur la rentrée scolaire 2021 :

"La rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions malgré l'application de protocoles sanitaires stricts et contraignants. Nous avons choisi de reconduire l'organisation du mois de juin au moins jusqu'aux vacances scolaires d'automne, ce qui nous permettra une adaptation à l'évolution de la situation sanitaire.

Les protocoles sanitaires appliqués peuvent se résumer en quelques points :

- Entrées différencierées dans chaque école.
- Sens de circulation définis dans l'école.
- Limiter le brassage entre classes et entre écoles.
- Port du masque obligatoire pour tous les adultes.
- Port du masque pour les élèves de l'élémentaire.
- Lavage des mains plusieurs fois par jour.
- Désinfection des locaux chaque jour.
- Aération des locaux toutes les heures.
- Protocole du ménage renforcé.

- Distanciation lors de la restauration scolaire.
- L'ensemble du personnel est vacciné.

Ces protocoles nous imposent la mise à disposition de personnel supplémentaire pour l'accueil des enfants à l'extérieur des bâtiments. L'utilisation de masques pour les adultes, le lavage des mains régulier avec l'utilisation de savon et de gel hydroalcoolique. Ce qui implique une consommation très importante en volume puisqu'ils sont amenés à se laver les mains six à sept fois par jour.

Nous avons aussi mis en place un protocole de ménage renforcé.

Nous fonctionnons sur la ville avec 4 écoles :

1. Ecole maternelle de Valentenouze : 71 élèves, 3 classes, 2 ATSEM.

2. Ecole élémentaire Jules Ferry : 98 élèves, 4 classes.

3. Ecole Maternelle du Boulevard : 139 élèves, 6 classes, 5 ATSEM + une apprentie CAP petite enfance.

4. Ecole élémentaire Hubert Reeves : 208 élèves, 9 classes dont une classe ULIS.

L'effectif global est de 516 élèves cette année répartis en 22 classes.

Pour l'école de Valentenouze, il faut remarquer une augmentation significative des effectifs avec + 4 élèves depuis l'année dernière et + 2 arrivées après la rentrée + 2 attendues en janvier. Comme les effectifs descendaient chaque année, voir arriver 4 élèves, voire 8, dans cette école nous redonne le sourire car nous sommes en train de repasser au-dessus de 70. Déjà avant le Covid, on sentait que les effectifs remontaient un peu.

Pour Jules Ferry, une stabilité relative à plus ou moins 2 élèves. Cette école tarde à voir évoluer son effectif. Je pense que cette école est celle qui est le plus en concurrence avec l'école privée de Champagnole. C'est ce qui fait qu'elle a le plus de mal à aller vers une augmentation des effectifs.

Pour l'école du Boulevard, avec l'ouverture d'une sixième classe quelques jours après la rentrée, on voit se confirmer une progression de l'effectif. Nous avons attribué une ATSEM supplémentaire pour la nouvelle classe. Cette école fonctionne donc avec 6 classes et 5 ATSEM, ce qui constitue un terrain idéal de formation pour l'apprentie CAP petite enfance que nous avons recrutée et qui renforce l'effectif d'ATSEM. Nous avons une grande satisfaction de voir se confirmer l'attractivité de cette école.

C'est un terrain de formation intéressant parce qu'il est assez rare d'avoir une structure complètement isolée avec 6 niveaux. Il n'y en a que quelques-unes dans le Jura.

Pour Hubert Reeves, les effectifs ont progressé d'une dizaine d'élèves. La classe Ulis accueille des enfants en grandes difficultés, ce qui implique une prise en charge renforcée sur les temps périscolaires. C'est-à-dire que nous sommes aussi obligés de mettre des accompagnants sur le temps de la cantine pour les enfants qui ne peuvent pas manger seuls. Il y a aussi des temps, sur le périscolaire, où nous sommes obligés de renforcer les équipes. Nous avons également dû aménager une douche afin de pouvoir parer à toutes les situations.

Sur les différents temps périscolaires, la fréquentation reste importante avec une forte demande de restauration scolaire. Les chiffres peuvent varier d'un jour à l'autre ou d'une semaine à l'autre. Nous assurons à minima l'encadrement légal :

- 1 animateur pour 10 enfants en maternelle ;
- 1 animateur pour 12 en périscolaire ;
- 1 animateur pour 14 en extra-scolaire ;

Auxquels viennent s'ajouter deux intervenantes spécifiques qui prennent en charge des enfants à fort handicap sur le temps de restauration scolaire ou le temps périscolaire.

La restauration scolaire fonctionne dans les locaux habituels de l'Oppidum avec une forte fréquentation dans le respect du protocole sanitaire, la principale contrainte étant la distanciation.

Les enfants sont transportés en bus et la pause méridienne se décompose en deux temps : un temps de repas et un temps périscolaire.

Fréquentation moyenne :

• Valençouze : 12 (8/15) (ces enfants mangent sur place). Les enfants de Valençouze mangent sur place car on cohabite, à l'Oppidum, avec le centre de vaccination qui occupe les locaux du haut. Il s'avère que nous n'avons pas assez de place pour respecter la distanciation.

Pour l'instant, on accueille aussi les enfants de maternelle du Boulevard dans le hall d'entrée, ce qui devrait changer à la rentrée des vacances d'automne car c'est assez inconfortable pour les enfants. Une réflexion est en cours pour les faire manger ailleurs.

Mme Delacroix.- Est-ce que les enfants de Valençouze mangeront encore longtemps sur place ?

M. Grenier.- Au moins jusqu'aux vacances d'automne.

Mme Delacroix.- Des parents s'en sont plaints.

M. Grenier.- Nous avons en effet eu des retours négatifs sur cet aspect car nous n'avons pas de liaison chaude. On procède avec des micro-ondes. Cette situation n'est pas idéale.

M. Binda.- J'ai aussi eu des retours au sujet des micro-ondes, c'est vraiment pénible pour les enfants.

M. Grenier.- Sachant que nous sommes équipés de 6 micro-ondes, cela ne fonctionne donc pas si mal. Mais ce n'est pas idéal, nous l'admettons volontiers et nous cherchons une autre solution.

M. le Maire.- J'espère que ceux qui critiquent les micro-ondes n'en utilisent pas le soir, pour réchauffer des pizzas à leurs enfants.

Mme Delacroix.- Pour ce qui m'a été rapporté, ce n'était pas au sujet des micro-ondes mais de la quantité et de la chaleur.

M. Grenier.- Nous allons trouver des solutions.

Pour mémoire, il y a au total 160 élèves en moyenne qui mangent et cela peut monter à 200.

À Hubert Reeves, c'est 175 élèves en moyenne. Avec la distanciation et l'utilisation de bus pour les amener à l'Oppidum, on est souvent obligé de monopoliser deux bus et d'ajouter un minibus.

Nous rencontrons quelques difficultés de recrutement car les temps de travail proposés sont sur de faibles quantités d'heures en coupure et imposent beaucoup de souplesse. Le système proposé aux parents tant sur le périscolaire, ou sur l'extra-scolaire ou encore pour la restauration scolaire est un système à la carte qui nous impose une adaptation permanente.

30 personnes sont nécessaires au bon fonctionnement de ce service.

Lors de la visite habituelle d'après rentrée que nous avons effectuée avec Monsieur le maire, les différents personnels et enseignants des écoles se sont félicités de la qualité de leurs relations avec les services de la mairie et avec les élus.

C'est pour cela que nous prenons à cœur les quelques critiques que nous avons, notamment sur la restauration de l'école de Valençouze.

Nous observons avec satisfaction la confirmation d'une tendance à la hausse des effectifs après de longues années de baisse régulière. Je tiens à remercier l'ensemble des services qui se sont mobilisés pour que cette rentrée soit une réussite.

J'insiste un peu sur la tendance à un retour à la hausse sur l'effectif global sur l'école primaire, donc maternelle plus élémentaire. Je ne crois pas faire d'erreur en disant que nous étions depuis de nombreuses années sur une courbe descendante, avec des fermetures de classes

régulières. L'académie a rouvert une classe en urgence quelques jours après la rentrée à l'école du Boulevard. C'est une école qui a une forte attractivité qui se confirme dans le temps depuis sa rénovation. C'est une grande satisfaction pour nous car cela donne du crédit au travail qui a été fait par la ville et par la communauté de communes sur les bâtiments, sur le matériel scolaire et sur les services qui sont rendus à tous ces enfants.

Merci.

M. le Maire.- Merci Pascal. J'ai une remarque.

Quand on voit tout ce qu'on est obligé de faire pour la distanciation des élèves dans la journée, il est surprenant de voir comment cela se passe à la sortie des classes !

Je demande donc à ce qu'on ne fasse pas trop d'investissement à ce niveau, car cela a des conséquences. On augmente en effet notre coût de fonctionnement par élève et plus cela nous coûte cher, plus il sera donné à Jeanne d'Arc.

Mme Girod.- Pour les enfants, c'est mieux de se laver les mains au robinet plutôt que d'utiliser trop de gel hydroalcoolique.

M. Grenier.- Nous fournissons énormément de savon.

M. le Maire.- Il faut remettre les gros savons jaunes qu'on avait dans le temps, qui étaient fixés au mur et qui tournaient, ils étaient inusables !

Y a-t-il des questions pour Monsieur Grenier ? (*Néant*).

Il s'agissait d'une information.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

17. Exonération de la T.E.O.M. des gros producteurs 2022

M. Tissot.- "Le Sictom de la Région de Champagnole collecte auprès des "gros producteurs" les déchets assimilés aux déchets ménagers qui, de ce fait, sont assujettis à la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

La redevance spéciale est appliquée aux professionnels ayant signé une convention avec le Sictom pour la mise à disposition de bacs d'un volume supérieur ou égal à 600 litres.

Les établissements concernés peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères si le Conseil municipal le décide.

Pour l'année 2022, le Sictom a transmis la liste des établissements susceptibles d'être exonérés (c'est-à-dire ceux qui payent directement la redevance spéciale « gros producteur » au Sictom) auxquels il convient d'ajouter ceux qui confient le service de collecte à un prestataire privé.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 14 septembre dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les producteurs assujettis à la redevance spéciale (ainsi que ceux qui utilisent les services de prestataires privés) figurant dans la liste ci-jointe."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

18. Demandes d'admission en non-valeur

M. Tissot. - "Après avis favorable de la commission des finances réunie le 14 septembre dernier et sur proposition de Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Poligny, il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

BUDGET REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE			
ANNEE	N° TITRE	OBJET	MONTANT
2018	19	Production octobre 2018	2,66 €
		TOTAL BUDGET REGIE ELECT	2,66 €

BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL			
ANNEE	N° TITRE	OBJET	MONTANT
2009	188	Repas self	50.75 €
2013	R 30-13	Repas scolaires	68.00 €
2013	R 33-14	Repas scolaires	76.50 €
2018	259	Repas self 2017	36.45 €
2010	260	Repas self 2017	29.90 €
		TOTAL BUDGET RESTAURANT	261.60 €

BUDGET VILLE			
ANNEE	N° TITRE	OBJET	MONTANT
2014	77-sdf	Location Oppidum (effacement de dette)	569.17 €
2016	1066	Garderie et repas scolaires (effacement de dette)	171.20 €
2016	402	Location garage 2eme trim 2016	91.47 €
2016	956	Livres non rendus à la bibliothèque	18.80 €
2016	879	Garderie 2015	28.50 €
2017	1058	Repas et séjours ALSH	59.76 €
2017	291	Reste dû sur garderie	9.67 €
2017	R2-30	Reste dû sur repas scolaires	1.99 €
2017	R-101-105	Garderie	77.00 €
2019	348	Reste dû sur location base de la roche	0.20 €
2019	R71-86	Reste dû sur garderie	8.94 €
2019	87	Reste dû sur loyer février 2019	1.71 €
		TOTAL BUDGET VILLE	1038.41 €

Soit un total de 1 302.67 €, les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 6541 des budgets primitifs 2021 des budgets annexes de la régie municipale de production d'électricité et du restaurant et du budget général."

Les 2,66 € correspondent à un mois très sec. Nous avons relancé une fois ou deux, sachant que cela coûterait plus cher d'entamer une procédure.

Sur le budget restaurant municipal, quelques sommes n'ont pas été payées. Nous avons essayé de la récupérer par tous les moyens. Mais à un moment donné, il faut prendre une décision. Nous l'avons prise.

Sur le budget ville, il s'agit d'une location de l'Oppidum qui datait de 2014. Comme nous ne savions plus trop ce que c'était, nous n'avons pas trop insisté. Nous pensons qu'il y a eu un doublon et ce serait trop compliqué à rechercher.

Il faut noter qu'on baisse au niveau des admissions en non-valeur. Nous avons parfois été beaucoup plus haut, c'est-à-dire 5 à 6 000 €.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

19. Décision modificative n° 2/ 2021

M. Tissot.- Nous sommes amenés chaque année à prendre des décisions modificatives suite à des choses qui n'étaient pas prévues.

Je vais maintenant vous présenter les trois décisions modificatives à voter ce soir.

Je vous rappelle que les décisions modificatives nous permettent d'ajuster le budget en fonction des projets ou des obligations qui arrivent en cours d'année et qui ne sont pas prévues au Budget Primitif voté en décembre.

Nous avons déjà voté une DM en avril dernier.

DM2 Budget Ville :

Le tableau qui vous est présenté comporte de nombreuses lignes et il m'a semblé plus clair de vous présenter les principales modifications avec un code couleur.

Vous avez pu lire les explications des couleurs utilisées au bas de la dernière page.

Pour éviter de vous détailler la DM ligne par ligne, je vais aller au plus court en vous détaillant les nouveaux crédits inscrits en dépense (partie gauche du tableau)

1ère page, en vert, inscription de 2 948 € au compte 2188 pour l'achat de sept trottinettes et de quatre draisiennes pour les deux écoles maternelles, qui sont financées par un transfert de crédits non utilisés du compte 65748 (pas de classes vertes cette année).

En rose - le plus important -, on retrouve 214 405 € de dépenses d'investissement non prévues. Je ne vais pas vous les citer, vous pourrez poser des questions. À la dernière ligne rose, une somme de 128 548 € est inscrite sur l'opération de construction du nouveau gymnase.

M. le Maire.- Je vous rappelle que nous avons déjà mis 200 000 € au budget. On remet 128 000 € maintenant et on remettra encore plus tard pour anticiper et afin que cela se "digère" du mieux possible lorsqu'on le construira.

M. Tissot.- Les études sont en cours, mais l'opération sera inscrite au BP 2022 que nous voterons en décembre.

Je vous rappelle que nous avons déjà inscrit 200 000 € de crédits supplémentaires à la DM1 du mois d'avril.

Les crédits votés sont mis en réserve.

2ème page, en bleu, il s'agit d'une opération d'ordre (pas de dépense supplémentaire), afin de pouvoir récupérer la TVA. On passe les frais des études qui sont suivies de travaux du chapitre 20 au chapitre 21 et 23.

Si l'étude ne mène à rien, on ne récupère pas la TVA. Si, après l'étude, on passe à la réalisation, on change la ligne pour pouvoir récupérer la TVA. Ce sont les subtilités de la comptabilité publique.

3ème page, en vert, le transfert des crédits pour les tricycles.

En gris, un virement de crédit complémentaire du budget général au budget Champa Immo pour compléter les crédits insuffisants. C'est pour la rénovation de la maison du cimetière que l'on verra sur la DM de Champa Immo.

Après les dépenses, passons aux recettes et revenons à la page 1 (partie droite du tableau).

Les 214 405 € de dépenses d'investissement supplémentaires (en rose) sont financés par l'inscription de subventions (déjà encaissées ou accordées) de l'Etat, du Département et de la ComCom, qui ne figuraient pas au BP.

En jaune, ce sont des rectifications de comptes (le total des moins est égal au total des plus).

En violet, on retrouve les subventions non prévues au BP.

M. le Maire. - Une petite précision. Ce sont des subventions sur des travaux parfois déjà réalisés, que nous avons demandées sans savoir si nous les aurions ou pas. Nous ne les avions donc pas inscrites au BP et, après, lorsqu'on reçoit la notification de subvention, il faut qu'on encaisse. Nous avions en effet des incertitudes concernant certaines subventions.

M. Tissot. - En orange, les subventions qui ont été inscrites au BP mais dont les montants accordés au final sont inférieurs aux montants prévus.

On retrouve en page 2 le total des subventions inscrites en violet, déduction faite des rectifications en orange qui s'élèvent bien aux 214 405 € de dépenses supplémentaires.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Nous allons passer maintenant à la DM2 du budget Champa Immo.

On retrouve le crédit des 8 000 € de subvention du budget général (en recette de fonctionnement au compte 75822) qui sont remontés en section d'investissement au compte 2313 (travaux de rénovation de la maison du cimetière).

Dans la DM2 du budget de la régie municipale de production d'électricité, une ouverture de crédit de 725 € pour compléter les prévisions de dotation aux amortissements (opération d'ordre pas de décaissement) et une ouverture de crédit de 3 € pour une admission en non-valeur (dont nous avons parlé tout à l'heure).

Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer au vote.

Pour la DM2 du budget principal, qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Pour la DM2 du budget annexe Champa Immo, qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Pour la DM2 du budget annexe de la régie municipale de production d'électricité, qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie

M. le Maire. - Merci Pascal.

Questions diverses

M. le Maire. - Vous avez pu trouver sur vos tables un magnifique sac pour aller au marché, ainsi qu'une invitation et un stylo de la marche rose.

Mme Benoit.- Concernant la marche rose, vous avez déjà eu pas mal d'informations sur le panneau lumineux. Nous avons envoyé un mail lundi dernier. Nous aurons une dernière réunion préparative le mardi 28 septembre.

Je vous invite à venir samedi matin, si vous avez du temps de libre, pour préparer la décoration. Si vous voulez participer à la marche, vous êtes les bienvenus.

M. Tissot.- Je rappelle que la marche bénéficie du soutien du Rotary, comme chaque année, aussi bien peu pour le ravitaillement que pour le financement.

M. le Maire.- Je vais maintenant vous parler du dénouement de l'affaire « Chaudey », qui a été initiée par un article en ligne du remplaçant de Monsieur Belhomme de La Voix du Jura.

Suite à cela, j'ai reçu 18 000 insultes sur internet.

Si vous reprenez le compte rendu du 1^{er} juillet, j'avais conclu en disant que la famille Chaudey, qui a toujours été à Champagnole, ne serait pas chassée de Champagnole, qu'on trouverait un arrangement. Si certains n'ont pas entendu, je n'y peux rien.

J'avais dit que je les rencontrerais deuxième quinzaine d'août ; je les ai rencontrés le 31 août. Nous avons eu un rendez-vous fort sympathique où tout s'est très bien passé.

On pensait déplacer leur caravane vers le cimetière, mais c'est un coin où ils préféraient ne pas aller à cause de la fête de Champagnole, durant laquelle certains venaient uriner sur leur caravane. Ils souhaitent aller vers le stade des Aciéries, au bout du terrain de pétanque, ce qui ne me gêne pas du tout. Il s'agit d'un terrain en herbe, laissé à l'abandon, avec une cabane en planches.

Nous ferons un accès direct afin qu'ils ne passent pas par le terrain de pétanque et nous couperons quelques branches d'arbre.

Je leur ai confirmé par écrit que j'étais d'accord pour qu'ils viennent s'installer à cet endroit.

M. Binda.- Pour l'image de la ville, ce sera très bien !

M. le Maire.- À ce moment-là, on ne fait pas la maison de santé et on laisse la famille Chaudey là où ils sont.

M. Binda.- On se plie donc à leurs ordres.

M. le Maire.- On ne se plie pas à leurs ordres. Il y a 38 ans qu'ils sont là, on ne peut pas les déloger comme des malpropres.

M. Binda.- C'est mon avis.

M. le Maire.- C'est ton avis parce que tu joues à la pétanque. Mais ils ne seront pas visibles depuis le terrain de rugby.

M. Binda.- On verra.

M. le Maire.- Ou alors on les laisse à côté de la maison de santé. On peut tout faire !

Je sais que cela ne te plaît pas parce que tu es président du rugby et parce que ton frère est président de la pétanque.

M. Binda.- Cela n'a rien à voir !

On avait demandé pour rallonger le terrain de pétanque à cet endroit et on va y mettre une caravane !

M. le Maire.- C'est le seul endroit, si on veut sortir de cette impasse. De plus, cela me convient. Si cela ne vous convient pas, tant pis !

Il n'y a donc plus d'affaire « Chaudey ».

Je te comprends, mais à un moment donné, il faut avancer.

M. Binda.- J'espère qu'ils n'ont pas de chien.

M. le Maire.- Non, ils n'ont pas de chien.

Je rappelle qu'on ne leur donne pas le terrain, ils en auront la jouissance.

Nous en sommes aux questions diverses, vous avez la parole.

M. Cuevas.- Il y a une question qui revient régulièrement. On en a entendu parler à la réunion du FCPE dernièrement, c'est le problème des trottinettes, en ville, qui n'ont plus le droit d'aller sur les trottoirs. Les voitures passent tout près, c'est plus dangereux que sur les trottoirs.

M. Dussouillez.- Ce n'est pas qu'ils n'ont plus le droit, c'est le Code de la route.

M. Cuevas.- Pourquoi ne pas faire une petite voie cyclable ?

M. le Maire.- Sur les trottoirs, c'est interdit.

M. Cuevas.- Oui, mais rien n'empêche de faire une voie cyclable.

M. le Maire.- Je me suis toujours opposé à cela. Il y a quelques années, la minorité réclamait déjà une piste cyclable dans la grande rue.

Je rappelle que cela a été fait de façon suffisamment large pour que les camionnettes de livraison puissent se garer devant les magasins. Est-ce que vous voulez supprimer les places de livraison ?

Si on fait une piste cyclable qui est tout le temps encombrée par les camionnettes de livraison, ce n'est plus une piste cyclable. Ce n'est donc pas possible.

Nous n'allons pas diminuer les trottoirs de Champagnole car ils sont très bien. Quand on est sur du bâti existant, on ne peut pas faire ce que l'on veut.

Certains ont même proposé de supprimer une ligne de stationnement. Si vous voulez faire mourir le petit commerce en ville, allons-y !

Théoriquement, nous devrions bloquer 16 mètres devant toutes les banques pour les livraisons devant les distributeurs de billets. Ils se mettent en double file, c'est très bien ! On a mis une croix jaune, mais on n'a jamais mis le panneau interdiction de stationner. Il n'y a donc aucune obligation.

Avez-vous vu le nombre de stationnements en double file qu'il y a pour les livraisons ?

M. Cuevas.- Il n'y a pas que des livraisons. Il y a aussi tous ceux qui vont au café.

M. le Maire.- On va restaurer le tram et faire une liaison nord-sud durant le mandat. Les trottinettes passeront à cet endroit.

M. Cuevas.- Ce n'est pas spécialement la grande rue, il y a aussi les accès car il est vrai qu'aujourd'hui, les trottinettes se retrouvent sur les routes. C'est normal, c'est la loi, mais c'est très dangereux.

M. le Maire.- C'est de la folie pure. Est-ce une mode pérenne ?

Les trottinettes d'enfants ne gênent personne.

Il s'agit ici d'une demande de quelques-uns, mais c'est toujours la minorité contestataire qu'on entend. On n'entend pas la majorité silencieuse. Quelques-uns sont donc en effet venus demander, eh bien c'est non ! Il n'y aura pas de trottinettes dans la grande rue.

M. Cuevas.- La ville, ce n'est pas spécialement la grande rue.

M. le Maire.- Nous allons faire des pistes cyclables, des liaisons douces, qui seront aussi pour les trottinettes.

M. Pernot.- Concernant la grande rue, je vous demande, Monsieur le Maire, de mobiliser la police municipale pour faire respecter l'ordre, parce qu'il y a encore plein de vélos qui descendent comme des barjots sur les trottoirs. On a les trottinettes qui roulent également comme des barjots ! Et il est en train d'apparaître actuellement une nouvelle mode à Champagnole, que je trouve préjudiciable, ce sont des espèces de moto, de scooter sans casque.

La police municipale serait donc bien inspirée d'être particulièrement vigilante.

M. le Maire.- Je leur ai déjà demandé de faire respecter l'ordre et je vais leur faire un rappel.

Mme Girod.- On voit encore des vélos sur les trottoirs.

M. Cusenier.- Ce qui est dommage, c'est qu'ils passent rue Général Leclerc pour aller dans l'autre rue et on se fait presque couper en deux à chaque fois qu'on sort de chez nous.

M. le Maire.- On ne peut pas s'adapter à toutes les nouvelles modes. Par contre, nous allons veiller à sortir les vélos des trottoirs.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 20.

La Secrétaire de Séance,

Catherine DAVID-ROUSSEAU

Le Maire,

Guy SAILLARD,